



Élections dans les TPE : il est temps de s'inscrire !

mardi 19 janvier 2021, par [matthias](#)

Dans le secteur de l'animation et de l'éducation populaire, dans le sport et les organismes de formation, dans l'enseignement privé, placez la CGT en tête !

Les prochaines élections dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés) se dérouleront par voie électronique du 22 mars au 4 avril.

VERIFIEZ SI VOUS ÊTES INSCRITS SUR LES LISTES ELECTORALES ICI :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/recours/communication/consulter-liste-electorale.htm>

Les salarié-es des TPE seront appelé.es à voter lors d'élections professionnelles qui leur sont spécialement dédiées. elles et ils auront ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera leurs voix durant les 4 prochaines années.

Le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020, et participera à mesurer le poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires. Cela permettra de déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leurs poids respectifs.

**Plus vous voterez pour la CGT,
Plus vous donnerez de la force à nos revendications.**

La mesure de la représentativité permettra aussi de répartir, entre les différentes organisations syndicales, leurs mandaté-es au conseil des prud'hommes, dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, les commissions régionales Transitions Pro (formation professionnelle) et de définir la représentation des organisations syndicales dans les lieux de dialogue social sur les territoires.

Qui est concerné ?

Les salarié-es ayant eu un contrat de travail dans entreprise de moins de 11 au mois de décembre 2019 seront appelés à voter. Ces élections sont organisées sans condition de nationalité.

Les commissions paritaires régionales

Ce scrutin permet aux salarié-es travaillant dans TPE d'élire leurs représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles. «

Elles ont pour objectif principal :

- d'informer salarié.es et employeur.euses sur les dispositions légales et conventionnelles ;
- de faciliter le dialogue dans l'entreprise pour anticiper les conflits ;
- de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité... ;
- de proposer des activités sociales et culturelles.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Sport et loisir : Pourquoi la CGT ?

Nous, salarié.e.s du secteur privé, de l'industrie et des services, nous sommes passionné.e.s par nos loisirs et sommes fier.e.s de partager cette passion auprès du public. Mais la reconnaissance de notre travail n'est pas à la hauteur de notre engagement !

Pour répondre aux différents publics, nous travaillons souvent en horaires décalés, à temps partiel, avec des employeurs multigénés et sur des contrats précaires.

Aucun de la passion ou de l'union associatif, nous sommes souvent incités à nous asséner sur nos droits.

Nous sommes trop souvent isolé.e.s et manquons d'espace d'échange et de solidarité, nous permettant d'agir collectivement pour défendre nos intérêts. Avec la CGT, prenons l'initiative pour gagner des droits !

Nous aimons nos métiers, défendons-les ensemble !

La CGT est au côté de tous.e.s les travailleur.e.s pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. La CGT est une organisation efficace et de proximité. Nous agissons notamment dans les comités sans partenaires de la branche pour faire progresser les conditions de travail.

La CGT regroupe des travailleur.e.s qui veulent s'engager pour le progrès social. Le collectif est notre force pour défendre notre utilité sociale et nos qualités professionnelles.

Notre priorité est d'agir concrètement pour améliorer notre quotidien, notamment en ce qui concerne le respect de l'articulation entre nos temps professionnels et personnels, ainsi que sur la possibilité de se projeter professionnellement et financièrement sur le long terme.

Pour soutenir l'emploi dans les champs de l'éducation populaire, du sport et des loisirs : pérenniser les associations

Pour soutenir le secteur marchand, le gouvernement met à disposition des milliards d'euros, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même. Les aides publiques ont été amoindries à la baisse. Le gouvernement ne parvient pas à poursuivre son projet de déconcentration, de transfert de l'action publique aux entreprises et de remplacement progressif des salariés aux associations par des fonds privés (fondérisation, appels aux dons et autres cognates...).

La CGT se positionne pour :

- l'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduisent à la même catastrophe que celle qu'a connue l'hôpital ;

- la création d'un fonds d'urgence, abondé par l'État, de rattachement des associations et de collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises ;

- l'arrêt de l'aide sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif.

Dans le sport

La CGT est représentative dans la branche sport, dans les instances représentatives, dans la fonction publique territoriale et dans les centres de loisirs sociaux, d'insertion et de performance sportive (CPS). La CGT est un acteur actif de la double sociale des CSP. Elle participe à toutes les commissions paritaires de la convention collective nationale (CCNG) : prévoyance, santé, formation professionnelle... Nous sommes mobilisés pour la défense de l'emploi, une reconnaissance des temps de travail, l'augmentation des salaires. Nous avons la conviction que la pratique sportive est un droit accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Élections professionnelles dans les TPE 2021 Toutes et tous, votez CGT !

Pourquoi la CGT dans l'enseignement privé (indépendant et non lucratif) et dans les organismes de formation ?

Puisque la CGT, c'est une confédération de syndicats, interprofessionnels, elle défend les salarié.e.s.

Puisque les syndicats de l'enseignement privé et de la formation relèvent de la Fédération des Éducateurs, de la recherche et de la culture qui constitue une référence transverse sur l'école et de ses enjeux, sur la formation et l'éducation populaire.

Puisque la CGT est en mesure de proposer un accompagnement de proximité à tous les salariés, sur l'ensemble du territoire, afin d'être et de rester.

Puisque la CGT c'est une tradition toujours vivante de mobilisation et de lutte avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

La CGT revendique :

- l'augmentation des salaires, en un salaire minimum à 100 euros nets ;
- le retour au 38 jours de travail hebdomadaire dans l'enseignement ;
- l'augmentation de 10 jours de congé payés pour l'EDT le personnel ;
- l'augmentation de l'âge de retraite pour les enfants du personnel ;
- l'indemnisation pour travail et tous d'un supplément territorial de retraite et d'une indemnité de résiliation ;
- l'indemnité de départ à la retraite calculée sur la période totale passée dans l'enseignement et privé et pas seulement dans l'enseignement indépendant ;
- l'accès à une formation de qualité tout au long de la carrière ;
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers, et la considération qu'ils méritent.

Et dans les organismes de formation (OF) et l'enseignement privé indépendant (EPI)

La CGT défend le statut de l'Éducation Nationale et les conditions de travail de la branche des salariés de l'Éducation Nationale.

Les branches se distinguent par une forte mixité sociale, les comités d'entreprise (CCE), CSE, le temps partiel organisé. La CGT revendique l'embouche de tous.e.s les salarié.e.s en OF à temps plein sauf lors que le temps partiel est un choix.

Des secteurs sont concernés à cause de la réforme de la formation professionnelle et de l'appel de grands groupes comme le retail. La CGT se bat auprès des salarié.e.s des TPE pour leur accès par la formation de leurs établissements et de l'urgence sociale. Nous refusons que le revenu social soit l'unique !

Et dans l'enseignement privé non lucratif (le cas de la CGT), voter CGT, c'est :

- permettre à un syndicat confédéral de représenter toute la communauté éducative ;
- faire entendre la voix de tous.e.s et comprendre des plus profonds ;
- compter sur des représentant.e.s qui agissent en toute transparence, et se font indépendant des intérêts confessionnels et des gouvernements ;
- militer et agir pour l'amélioration de nos conditions de travail ;
- combattre clairement toutes les discriminations.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TROP PETITES ENTREPRISES
22 MARS - 4 AVRIL 2021



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TROP PETITES ENTREPRISES
22 MARS - 4 AVRIL 2021